

TABLE DES MATIERES

Avant-propos

Plan

Introduction.....	1
Première partie : La politique européenne des transports.....	6
Chapitre 1: Principes de la politique européenne des transports.....	7
1.1. Le traité de Rome.....	8
1.2. L'Acte Unique.....	9
1.3. Le Traité de Maastricht.....	9
1.4. Le Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi.....	10
1.5. Le Livre Blanc sur le futur développement de la politique commune des transports.....	10
Chapitre 2 : Aspects ferroviaires de la politique européenne des transports	12
2.1. Caractéristiques des entreprises ferroviaires.....	12
2.1.1. La taille.....	12
2.1.2. Le caractère public des entreprises.....	12
2.1.3. La gestion de l'infrastructure.....	12
2.1.4. Les fonds de pension.....	13
2.2. Règlements pour les chemins de fer.....	13
2.2.1. Le règlement du conseil n° 1191/69 du 26 juin 1969 relatif aux obligations de service public dans le domaine des transports, modifié par le règlement du Conseil n° 1893/91 du 20 juin 1991.....	14
2.2.2. Le règlement du Conseil n°1192/69 du 26 juin 1969 relatif à la normalisation des comptes des entreprises ferroviaires.....	14
2.2.3. Le règlement du Conseil n°1107/70 du 4 juin 1970 sur les aides accordées par les Etats membres dans le domaine des transports, modifié par les règlements 1658/82, 1100/89 et 3578/92.....	14
Chapitre 3 : La directive CE 91/440 sur le développement des chemins de fer.....	16
3.1 Raisons pour l'adoption de la directive 91/440.....	17

3.1.1. Situation des chemins de fer.....	17
3.1.1.1.Part de marché du chemin de fer.....	17
3.1.1.2.Aides accordées par les Etats membres aux chemins de fer..	18
3.1.1.3.Evolutions prévisibles dans le cadre du marché unique.....	18
3.1.1.4.Problèmes auxquels sont confrontés les compagnies ferroviaires de la Communauté.....	18
3.1.2. Vers une nouvelle organisation des compagnies ferroviaires.....	19
3.1.2.1.Disponibilité des infrastructures nationales et accès à ces infrastructures.....	19
3.1.2.2.Séparation entre activités d'exploitation et d'infrastructure..	19
3.1.2.3.Structure financière.....	20
3.2.2.4.Gestion des entreprises ferroviaires.....	20
3.1.3. Le chemin de fer et l'environnement.....	21
3.1.3.1. Un risque de congestion.....	22
3.1.3.2. Problèmes environnementaux.....	23
3.1.3.2.1. Pollution atmosphérique.....	23
3.1.3.2.2. Pollution sonore.....	25
3.2. Contenu de la directive.....	26
3.2.1. Indépendance de gestion des entreprises ferroviaires.....	26
3.2.2. Séparation entre la gestion de l'infrastructure et l'activité de transport.....	26
3.2.3. Assainissement financier.....	27
3.2.4. Accès à l'infrastructure ferroviaire.....	27
3.3. Transposition de la directive.....	28
3.3.1. La Belgique.....	28
3.3.2. Les Pays-Bas.....	28
3.3.3. L'Allemagne.....	28
3.4. Compléments de la directive.....	29
3.4.1. La directive 95/18/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires.....	29
3.4.2 La directive 95/19/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire et la perception de redevances d'utilisation de l'infrastructure.....	30

Deuxième partie: Transposition de la directive 91/440 en Belgique,

aux Pays-Bas et en Allemagne	31
Chapitre 1: La SNCB - La Société Nationale des Chemins de fer Belges.....	32
1.1. Loi du 21 mars 1991 portant réforme à certaines entreprises publiques.....	32
1.2. La gestion de la SNCB.....	33
1.2.1. Le conseil d'administration.....	34
1.2.2. Le comité de direction.....	34
1.2.3. Le comité restreint.....	35
1.3. Arrêté Royal du 30 septembre 1992: l'approbation du contrat de gestion.....	37
1.4. Instrument de l'autonomie: le contrat de gestion.....	37
1.4.1. Exécution des missions de service public.....	38
1.4.1.1. Le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire.....	38
1.4.1.2. Acquisition, construction, entretien, gestion et exploitation de l'infrastructure - investissements en matériel roulant.....	38
1.4.1.3. Prestations à fournir par la SNCB pour les besoins de la Nation.....	39
1.4.2. Contributions financières de l'Etat.....	39
1.4.3. Autres obligations financières de l'Etat.....	40
1.4.3.1. Charges de pension et assimilés.....	40
1.4.3.2. Opérations de "Sale and Lease Back" et de "Sale and Rent Back".....	40
1.5. Le plan d'entreprise.....	41
1.6. La restructuration de la SNCB.....	42
1.6.1. L'état des lieux de la SNCB.....	43
1.6.2. "Objectif 2005".....	44
1.6.2.1. Le plan d'investissement 1996-2005 de la SNCB.....	45
1.6.2.2. Le protocole d'accord social pour la période 1996-1997-1999.....	46
1.6.2.3. Nouvelles mesures du ressort de la SNCB: Restructuration interne.....	47

1.6.2.3.1. Réorganisation des services d'exécution du département Transport.....	47
1.6.2.3.2. Création de Centres Autonomes d'Activités.....	48
1.6.2.4. Nouvelles mesures du ressort du législateur	51
1.6.2.5. Le financement du TGV via la financière TGV.....	52
1.6.2.6. L'impact des nouvelles mesures sur les comptes de la SNCB..	53
Chapitre 2 : Les NS - Nederlandse Spoorwegen.....	54
2.1. La politique de transport aux Pays-Bas.....	54
2.2. La directive 91/440.....	56
2.3. "Sporen naar '96".....	56
2.4. Le nouveau Chemin de Fer Néerlandais.....	57
2.4.1. La gestion des NS.....	58
2.4.2. Le secteur commercial.....	59
2.4.2.1. Les activités principales.....	59
2.4.2.1.1. NS Cargo.....	59
2.4.2.1.2. NS Reizigers (NS Voyageurs).....	60
2.4.2.1.3. NS Stations (NS Gares).....	60
2.4.2.1.4. NS Vastgoed (NS Immobilier).....	61
2.4.2.2. Service units.....	61
2.4.2.3. Participations.....	61
2.4.3. Gestion de l'infrastructure.....	62
2.4.3.1. NS Railinfrabeheer.....	62
2.4.3.2. Railned.....	62
2.4.3.3. NS Verkeersleiding (Contrôle du mouvement).....	63
2.4.4. Des changements prévus pour au plus tard le 31 mai 1996.....	63
2.4.5. Gestion du personnel.....	63
2.4.6. Relations avec les pouvoirs publics.....	64
Chapitre 3 : La DB AG - Deutsche Bahn AG.....	66
3.1. La volonté de réforme du chemin de fer allemand.....	66
3.2. Convergence de la réforme avec la directive 91/440.....	67
3.3. La réforme.....	67
3.3.1. La fusion Deutsche Bundesbahn (DB) / Deutsche Reichsbahn (DR)...	69
3.3.2. Nouveau découpage.....	70

3.3.3. Transformation	71
3.3.3.1. Deutsche Bahn AG - DB AG.....	71
3.3.3.1.1. La gestion de DB AG.....	72
3.3.3.1.2. Voyageurs (Personenverkehr).....	73
3.3.3.1.3. Fret (Güterverkehr).....	75
3.3.3.1.4. Infrastructure (Fahrweg).....	75
3.3.3.1.5. Traction et ateliers (Traktion und Werke).....	76
3.3.3.1.6. Gares de voyageurs (Personenbahnhöfe).....	77
3.3.3.2. Office fédéral du chemin de fer (Eisenbahn-Bundesamt).....	77
3.3.3.3. Patrimoine fédéral du chemin de fer (Bundeseisenbahnvermögen).....	77
3.3.4. Démembrement.....	79
3.4. Résultats.....	79
Chapitre 4 : Transposition de la directive 91/440 - au sein de la SNCB, des NS et de la DB AG.....	81
4.1. Autonomie de gestion.....	81
4.1.1. ...au sein de la SNCB.....	81
4.1.2. ...au sein des NS.....	82
4.1.3. ...au sein de la DB AG.....	83
4.2. Assainissement financier.....	84
4.2.1. ...au sein de la SNCB.....	84
4.2.2. ...au sein des NS.....	85
4.2.3. ...au sein de la DB AG.....	85
4.3. Séparation entre infrastructure et exploitation.....	86
4.3.1. ...au sein de la SNCB.....	86
4.3.2. ...au sein des NS.....	87
4.3.3. ...au sein de la DB AG.....	87
4.4. Libre accès de tiers.....	88
4.4.1. ...au sein de la SNCB.....	88
4.4.2. ...au sein des NS.....	90
4.4.3. ...au sein de la DB AG.....	91
4.5. Proposition de la Commission: un nouveau pas dans la libéralisation du trafic ferroviaire.....	93

Conclusion.....97

Annexes

Bibliographie

Table des matières